

CONDITIONS DE PARTICIPATION - ANTWERPFILA 29 et 30 Mars 2024

ANTWERPFILA printemps 2024 est organisé par la Chambre Professionnelle Belge des Négociants en Timbres-poste asbl (CPBNTP asbl, Rue Abbé Cuypers 3, 1040 Etterbeek numéro d'entreprise : BE0 407 844 418) le vendredi 29 Mars de 10h à 17h et le samedi 30 Mars de 10h à 16h dans la salle 2 d'Antwerp Expo, Jan Van Rijswijcklaan 191, 2020 Antwerpen.



Exposants et stands

- La participation à Antwerpfila se fait uniquement et exclusivement sur invitation de l'asbl CPBNTP. Le fait de remplir un bon de commande ne donne pas automatiquement droit à la participation. La CPBNTP asbl se réserve le droit de refuser un exposant sans en donner la raison.
- Votre bon de commande doit nous parvenir avant le 1er Mars 2024. Le paiement doit être effectué dès réception de la facture, en virant le montant sur le compte n° BE06 2100 5926 4022 et ce en tout cas avant le début de l'exposition.
- L'exposant doit lui-même, le cas échéant, s'acquitter de tous les droits d'importation et de déclaration et/ou d'autres formalités avant le début de la foire.
- L'exposant n'est définitivement inscrit qu'après le paiement intégral de la facture.
- Tous les prix mentionnés sur le bon de commande sont hors TVA.
- Aucune annulation n'est possible après le 1er Mars 2024.

Montage et démontage

- Le montage des stands doit avoir lieu entre 8h-10h (vendredi) et 9h-10h (samedi). Les exposants doivent avoir leur stand en ordre au plus tard à 9h55. Les exposants qui le souhaitent peuvent, à leurs risques et périls, préparer leur stand le jeudi entre 14h et 18h. La CPBNTP ne peut en aucun cas être tenue responsable d'éventuels dommages et/ou vols pendant la période de construction.
- Un stand ne peut être modifié, reconstruit, agrandi, etc...et rien ne peut être placé à l'extérieur du stand sans accord préalable.

Badges

- Chaque exposant recevra un ou plusieurs badges à l'entrée des exposants le vendredi. Les exposants doivent porter ces badges de manière visible pendant toute la durée de la foire. Chaque exposant est responsable de tous les badges qui lui sont attribués et donc également des personnes qui les portent. Ces badges ne peuvent en aucun cas être transmis à des tiers.
- L'entrée des exposants n'est accessible qu'aux personnes munies d'un badge valide et clairement visible. Des contrôles seront effectués à l'entrée et dans le hall. L'accès au hall vous sera refusé si vous n'êtes pas en possession d'un badge valide et ce, pendant toute la durée du montage des stands.
- Chaque exposant doit munir son stand d'une plaque signalétique (min. 32x20 cm) mentionnant son nom, son adresse et (le cas échéant) son numéro d'entreprise et qui devra être visible pendant toute la durée de la foire.

Dispositions générales

- L'asbl CBPNTP n'est pas responsable des inconvénients dus aux défauts de la salle (par exemple, panne d'éclairage, d'électricité, de chauffage, etc...) ni de la (non) disponibilité de la salle elle-même, quelle qu'en soit la cause. Par la présente, l'exposant renonce de tout recours contre l'asbl CBPNTP à cet égard.
- La CBPNTP n'est pas responsable des dommages, pertes ou vols survenus pendant la foire. Par la présente, l'exposant renonce de tout recours contre l'asbl CBPNTP à cet égard.
- Une surveillance nocturne est assurée.
- Les horaires d'ouverture du hall : jeudi : 14h-18h ; vendredi : 8h-17h30 ; samedi : 9h-20h.

La signature du bon de commande constitue une approbation automatique des présentes conditions de participation et de la déclaration GDPR y relative. La déclaration GDPR de la CBPNTP peut être consultée sur son site web www.cbpnpt.be (sous la rubrique 'membres').